

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 janvier 2018

ETAT SERVICE SOCIÉTÉ DE CONFIANCE - (N° 424)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 713

présenté par
M. Guerini, rapporteur

ARTICLE 19

À l'alinéa 4, après le mot :

« disposition »,

insérer les mots :

« de ces dernières ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.